

# RÉGLEMENTATION DES EPREUVES NATIONALES

## 2018





FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Principales évolutions 2018</b>	<b>5</b>
<b>1. Règles communes aux Épreuves Nationales</b>	<b>6</b>
1.1 Inscription au calendrier	6
1.2 Officiels	6
1.3 Arbitrage	6
1.3.1 Conduites des athlètes	6
1.3.2 Pénalités	8
1.3.3 Natation	11
1.3.4 Cyclisme	12
1.3.5 Course à pied	13
1.4 Spécification du matériel	13
1.4.1 Combinaison de Natation	13
1.4.2 Vélo	14
1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation	15
<b>2. Les Championnats de France</b>	<b>16</b>
2.1 Liste des épreuves	16
2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :	18
2.2.1 Généralités	18
2.2.2 Courses soumises à des quotas	19
2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »	19
2.3 Championnats de France Individuels Jeunes	19
2.3.1 Remise des dossards	19
2.3.2 Conditions de participation	20
2.3.3 Classement par Équipe	21
2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge”	21
2.5 Championnat de France Individuel de Paratriathlon	21

<b>2.6 Championnat de France de Bike &amp; Run</b>	<b>22</b>
<b>2.7 Championnats de France des Raids Adultes</b>	<b>22</b>
2.7.1 Manches qualificatives	22
2.7.2 Championnat de France	23
<b>2.8 Championnat de France des Raids Jeunes</b>	<b>24</b>
<b>2.9 Coupe de France des Clubs</b>	<b>25</b>
2.9.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon	25
2.9.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon	26
2.9.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters	26
<b>2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon</b>	<b>26</b>
<b>2.11 Championnat de France de Relais Mixte de Triathlon</b>	<b>27</b>
<b>2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon</b>	<b>29</b>
2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3	29
2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course	30
2.12.3 Championnat Type B (Elimination Directe) - Description des règles de course	35
2.12.4 Liste des pénalités :	38
2.12.5 Règle du Coaching :	40
2.12.6 Règles de montée / descente de division	41

# Introduction

*Les Épreuves Nationales sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (WT/ITU) amendé par la Fédération Française de Triathlon décrite dans les pages suivantes.*

*Ces règles ont pour objectifs de :*

*Créer un climat de sportivité, équité et fair play*

*Garantir sécurité et protection*

*Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles*

# Principales évolutions 2018

Les règles WT/ITU sont applicables dans notre réglementation des épreuves nationales.

## Ajouts :

- **Assistance Physique interdite.** (§ 1.3.1.2)
- **Assistance Technique partiellement autorisée.** (§ 1.3.1.2)
- **Tableau de T° eau et air pour partie natation.** (§ 1.3.3.2)
- **Modification des distances de natation en fonction de la T°.** (§ 1.3.3.2)
- **Règles de l'Abri Aspiration (AA).** (§ 1.3.4.1)
- **Zones d'Abri Aspiration (AA).** (§ 1.3.4.2)
- **Pénalités pour non respect (AA).** (§ 1.3.4.3)
- **Matériels vélo, course sans (AA).** (§ 1.4.2.1)
- **Matériels vélo, course avec (AA).** (§ 1.4.2.2)
- **Championnat de France de Relais Mixte.** (§ 2.1)
- **France des Ligues - conditions de participation.** (§ 2.1.1)
- **Remise des dossards - présentation d'une procuration.** (§ 2.3.1)
- **France des Ligues - participation de la catégorie "Benjamin".** (§ 2.11)
- **Evolution du quota des équipes de Ligue.** (§ 2.11)
- **Condition de participation des clubs de D1 et D2.** (§ 2.12.2.1)
- **Condition de course - non respect des horaires de course.** (§ 2.12.2.1)
- **Evolution des quotas - D3.** (§ 2.12.3)
- **Port d'une tenue club pour les coachs d'équipes.** (§ 2.12.5)
- **Club refusant l'accession à la division supérieure.** (§ 2.12.6)

## Modifications :

- **La C.E.N valide le calendrier des épreuves nationales.** (§ 1.1)
- **Prise de T° eau en 3 points distincts.** (§ 1.4.1)
- **Port tenue natation.** (§ 1.4.1)
- **Matériels vélo, course avec (AA).** (§ 1.4.2.2)
- **Championnat de France Toutes Catégories de Triathlon au lieu de Catégorie Elite.** (§ 2.1)
- **Championnat de France Toutes Catégories de Duathlon au lieu de Catégorie Elite.** (§ 2.1)
- **Inscription athlète supplémentaire.** (§ 2.12.2.1)
- **Information de la participation à la finale D3.** (§ 2.12.3)
- **Liste des pénalités.** (§ 2.12.4)

# 1. Règles communes aux Épreuves Nationales

## 1.1 Inscription au calendrier

Dans les conditions définies par la Commission des Epreuves Nationales (C.E.N.), les candidatures aux labels nationaux peuvent être déposées tout au long de l'année auprès de ladite commission. Cette commission valide les candidatures aux labels nationaux pour intégration au calendrier N+1 à N+2.

En cas d'annulation d'une Épreuve Nationale, la C.E.N décidera du calendrier (annulation ou solution alternative).

## 1.2 Officiels

Les officiels sont :

- Les membres du comité d'organisation ;
- Les membres du service médical ;
- Les arbitres ;
- Les Délégués Techniques Fédéraux ;
- Les évaluateurs des officiels ;
- Le Délégué du contrôle Anti-dopage ;
- Les bénévoles désignés et identifiés.

L'organisateur, en lien avec la F.F.TRI., autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes accrédité à cet effet.

## 1.3 Arbitrage

La Réglementation des Épreuves Nationales s'appuie sur la Réglementation Sportive Internationale (WT/ITU) amendée par la Fédération Française de Triathlon.

### 1.3.1 Conduites des athlètes

#### 1.3.1.1 Conduite générale

Les athlètes doivent :

- Pratiquer en toute sportivité ;
- Être responsables de leur sécurité et de celle des autres athlètes ;
- Connaître, comprendre et suivre la réglementation ;
- Suivre les indications des officiels ;
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie ;
- Informer les officiels en cas d'abandon ;
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses ;

- Respecter les zones de propreté clairement identifiées par l'organisation ou autres installation publiques permettant le respect de l'environnement ;
- Ne pas tenter de tirer avantage d'un véhicule ou d'un autre objet ;
- Suivre les consignes de course ;
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention ;
- Se conformer aux règles relatives au dopage ;
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition ;
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation .

### **1.3.1.2 Admissibilité**

Les athlètes faisant l'objet d'une suspension ne sont pas autorisé à participer à toutes épreuves de la Fédération Française de Triathlon.

L'âge d'un athlète est déterminé par son âge au 31 décembre de l'année de la compétition (Cf. tableau en 4ème de couverture).

Les athlètes agés de 18 à 23 ans sont autorisés à participer dans la catégorie U23.

Les surclassements sont autorisés dans le respect de la procédure mise en place par la DTN.

### **1.3.1.3 Tenue**

Un athlète doit porter la tenue de son club pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire.

La tenue doit couvrir le torse à l'avant et peut être ouverte à l'arrière. Les bras ne peuvent pas être couverts sauf conditions météorologiques. La décision est prise par le Délégué Technique Référent et l'Arbitre Principal.

Sur les courses de format Distances L et supérieur, les athlètes sont autorisés à porter des trifonctions descendant jusqu'aux coudes. Dans le cas de l'utilisation d'une tenue en deux parties, elles doivent rester jointives et le torse ne doit pas être vu pendant l'épreuve.

Il est préférable d'avoir la fermeture de la Trifonction dans le dos.

Les bretelles doivent rester sur les épaules pendant toute l'épreuve.

En dehors des courses de Distances L et supérieur, les athlètes doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée. Une tenue de pluie peut être utilisée sous réserve d'une validation préalable du Délégué Technique référent et de l'Arbitre Principal.

### **1.3.1.4 Numérotation**

En cas d'une course open en même temps que l'épreuve Nationale, le Délégué Technique décide d'un moyen d'identification des athlètes de chaque course.

Le numéro officiel, sous forme de dossard, fourni par l'organisation :

- Peut être porté en natation si la combinaison est autorisée et est interdit si elle est interdite ;
- Est obligatoire pour les parties Cyclisme et Course à pied ;
- Doit être visible dans le dos pour la partie Cyclisme et devant pour la partie Course à pied.



Le numéro officiel, sous forme de tatouages ou marquage :

- Doit être porté par les athlètes dès la mise en place du matériel dans l'Aire de Transition et est contrôlé par les arbitres ;
- Doit être identifié sur le bras gauche et la jambe gauche tel que présenté dans l'exposé de course ;
- Doit être lisible verticalement ;
- Peut être complété par la catégorie dans les épreuves groupes d'âges (Par exemple : MS2 pour un Senior 2 homme).

### 1.3.1.5 Assistance

#### **Assistance Physique :**

**L'assistance physique entre concurrents est interdite**, un tel geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés.

Cette règle ne s'applique pas pour une assistance physique entre concurrents d'une même équipe lors de championnat par équipe.

#### **Assistance Technique :**

- *Pour toutes les Épreuves Nationales*

L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise lorsqu'elle a été approuvée par le délégué technique ou l'arbitre principal, mais elle doit **se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale**. Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels **nourriture et boissons après un poste de ravitaillement**, de même que **pompes, pneus, chambres à air et trousse de réparation de crevaisson**.

- *Spécificités sur les épreuves individuelles*

Un athlète peut fournir une pièce d'équipement (par exemple, chaussures, vélo complet, cadre, roues, casque, etc.) à un autre athlète, qui prend part à la même course que lui, si cela ne l'empêche pas de continuer sa propre course. Un tel geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés.

## 1.3.2 Pénalités

### 1.3.2.1 Cadre général

En cas de manquement à une règle, un athlète peut être averti, pénalisé par un temps, disqualifié, suspendu ou expulsé selon la nature de la faute commise.

Les suspensions et expulsions sont décidées par la Commission Nationale de Discipline.

Les Arbitres Nationaux sont autorisés à déterminer des pénalités qui ne seraient pas dans la liste, cela en mesurant l'avantage gagné ou la dangerosité de la situation.

### 1.3.2.2 Avertissement

Le but d'un avertissement est d'avoir une attitude de prévention avant que la faute ne soit commise. Un Arbitre peut aussi faire un avertissement pour des infractions mineures.

L'arbitre suit la procédure suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du Numéro et/ou Monsieur/Madame ;
- L'athlète s'arrête si nécessaire et est attentif à la demande de l'arbitre ;
- L'athlète poursuit sa course immédiatement après l'avertissement.

### 1.3.2.3 Pénalité de temps – Epreuves avec Aspiration abri

Toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis la procédure de départ jusqu'à la fin de la 2ème transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité » ou « Penalty Box », et est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

Les fautes liées au port du dossard ne sont pas concernées par cette zone.

L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. Tous les athlètes sanctionnés seront identifiés sur un tableau, par l'affichage de leur numéro de dossard, à l'entrée de ladite zone.

Les pénalités de temps se déroulent dans une zone de pénalité (ou penalty box) accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

Procédure de mise en application :

- Affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) sur un panneau situé avant la zone de pénalité. Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance de cette information et de réaliser la pénalité.
- Les numéros ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) sanctionnés seront clairement affichés dès que possible et au plus tard avant le dernier passage de l'athlète devant le tableau.
- L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
- Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'arbitre dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
- L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
- Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
- Pour les épreuves en relais, la pénalité peut être effectuée par n'importe quel membre de l'équipe qui n'a pas encore terminé son épreuve.
- La durée de la pénalité est fixée à :
  - Distance XS -> 5 sec,
  - Distance S -> 10 sec,
  - Distance M -> 15 sec,
  - Distance L à XXL -> 30 sec.

### 1.2.2.4 Pénalité de temps – Fautes d’Aspiration abri

L’athlète est averti par la présentation d’un carton bleu suivant la procédure :

- Coup de sifflet pour capter l’attention
- Annonce du numéro et/ou Monsieur/Madame
- Présentation du carton Bleu et annoncer « Penalty, you have to stop at the next penalty box ».

L’arbitre s’assure que l’athlète est bien informé de la pénalité.

### 1.2.2.5 Pénalités pour non respect de la règle d’Aspiration Abri

L’athlète sanctionné doit s’arrêter à la prochaine zone de pénalité et y demeurer pour une durée spécifique, en fonction de la distance de la course :

- 1 minute pour les Distances XS et S,
- 2 minutes pour la Distance M,
- 5 minutes pour les Distances L à XXL.

Il est de la responsabilité de l’athlète de s’arrêter à la prochaine zone de pénalité. S’il ne s’y arrête pas, l’athlète est disqualifié.

Pour les épreuves de Distance M ou moins, une seconde infraction pour non respect de la règle d’Aspiration Abri mène à une disqualification (carton bleu).

Pour les épreuves Distances L à XXL, la troisième infraction pour non respect de la règle d’Aspiration Abri mène à une disqualification (carton bleu).

	Epreuve AA autorisée	Epreuve AA Interdite
<b>Départ</b>	Penalty Box	Penalty Box
<b>Natation</b>	Penalty Box	Penalty Box
<b>Transition 1</b>	Penalty Box	Penalty Box
<b>Cyclisme</b>	Penalty Box	Zone de pénalité
<b>Transition 2</b>	Penalty Box	Penalty Box
<b>Course à Pied</b>	Stop & Go	Stop & Go

### 1.2.2.6 Autres pénalités

La Disqualification est une pénalité appropriée pour les fautes graves, répétées, entraînant un danger ou un comportement antisportif.

Si les conditions le permettent la procédure est la suivante :

- Coup de sifflet pour capter l’attention
- Présentation du carton Rouge
- Annoncer le numéro de l’athlète et/ou “Monsieur/Madame” puis “Disqualified”
- Une procédure peut être différée pour des raisons de sécurité
- L’athlète arrête sa course

## 1.3.3 Natation

### 1.3.3.1 Règles générales

Les athlètes peuvent utiliser le fond au départ, à la sortie et lors des sorties à l'australienne.

Ces derniers doivent suivre le parcours de natation.

Les athlètes peuvent se reposer en point fixe en utilisant le fond ou un objet immobile.

En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne.

### 1.3.3.2 Conditions météorologiques

#### Prise de température :

La température de course officielle est le différentiel entre la température de l'eau et de l'air, représenté dans le tableau suivant :

		Température de l'air (en °C)										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau (en °C)	22	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	Annulée
	21	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	Annulée
	20	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	Annulée
	19	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	Annulée
	18	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée
	17	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée
	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	13	13	13	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

Pour toutes autres conditions (vents, courant, pluie, ...), le Délégué Technique, en relation avec l'Arbitre Principal et les services de secours, peut adapter la distance de la partie natation. Cette décision doit être clairement communiquée aux athlètes avant le départ de la course.

La prise de température se fait une heure avant le départ de l'épreuve à 60 cm de profondeur au milieu du parcours natation et à deux autres points de la zone de natation. La température la plus faible est considérée comme la température officielle.

**Modifications des distances de courses :**

La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau suivant :

Distances d'origine	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31,9 °C - 31 °C	30,9 °C - 15 °C	14,9 °C - 14 °C	13,9 °C - 13 °C	12,9 °C - 12 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée
4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

**1.3.4 Cyclisme****1.3.4.1 Règle de l'Aspiration Abri (AA)**

Les courses sans Aspiration Abri (sans drafting) :

Certaines épreuves se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation, dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé. Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule.

La zone d'Aspiration Abri est définie ci-après.

Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

Lors l'Aspiration Abri (drafting), il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

**1.3.4.2 Zone d'Aspiration Abri (AA)**

Zone d'Aspiration Abri d'un vélo sur Distance L à XXL :

Cette zone est de 12 mètres de longueur mesurée à partir de l'extrémité frontale de la roue avant. Un athlète peut entrer dans la zone d'Aspiration Abri d'un autre athlète à condition qu'il soit en progression dans cette zone.

Un maximum de 25 secondes est alloué pour traverser la zone d'un autre athlète.

Zone d'Aspiration Abri d'un vélo sur Distance M et inférieure :

Cette zone est de 10 mètres de longueur mesurée à partir de l'extrémité frontale de la roue avant. Un athlète peut entrer dans la zone d'Aspiration Abri d'un autre athlète à condition qu'il soit en progression dans cette zone.

Un maximum de 20 secondes est alloué pour traverser la zone d'un autre athlète.

**Zone d'Aspiration Abri d'une motocyclette et équipes (CLM/Equipe) :**

Cette zone est de 12 mètres de longueur. Cela s'applique lors des courses avec ou sans Aspiration Abri.

**Zone d'Aspiration Abri d'un véhicule :**

Cette zone est de 35 mètres de longueur et s'applique à tout véhicule qui se trouve sur le parcours de vélo. Cela s'applique lors des courses avec ou sans Aspiration Abri.

## 1.3.5 Course à pied

### 1.3.5.1 Généralités

- L'athlète peut courir ou marcher.
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre (hors bike & run).
- L'athlète ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs (barrières, arbres, poteaux, etc..) pour s'aider dans les virages.
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (accompagnant, coach, etc...).
- Interdiction d'utiliser tout matériel audio.

### 1.3.5.2 Arrivée

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée.
- Le pointage manuel du corps arbitral, prévaut sur le pointage électronique en cas d'arrivée au sprint.

## 1.4 Spécification du matériel

### 1.4.1 Combinaison de Natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, sous réserve des conditions citées-ci-dessous :

**Jeunes et Championnat de France des Clubs (D1/D2/D3) :**

Distance	Interdite	Obligatoire
Distance XS à S	> 19.9 °C	< 16 °C

**Toutes Catégories & Groupes d'Âges :**

Distance	Interdite	Obligatoire
Distance XS à M	> 21.9 °C	< 16 °C
Distance L à XXL	> 24,5 °C	< 16 °C

**Lorsque le port de la combinaison isothermique est interdit**, tout vêtement recouvrant toute partie des bras au dessous des coudes et tout vêtement recouvrant toute partie des jambes au-dessous des genoux sont également interdits.

**Si utilisation d'une surtenue natation (non isotherme)**, les athlètes doivent porter la surtenue approuvée lorsque le port de la combinaison isothermique n'est pas autorisé. Si un athlète décide de porter une seconde combinaison, les deux combinaisons doivent être conformes aux spécifications.

Les trifonctions ("trisuits") et les maillots de bain doivent être composés à 100% de matière textile et ne doivent pas comporter de matériau caoutchouté, tel que polyuréthane, néoprène ou autre.

## 1.4.2 Vélo

### 1.4.2.1 Les courses sans Aspiration Abri (sans drafting) et Contre-la-montre par équipe :

- La roue arrière peut être recouverte (Disque). Cette spécification peut-être modifiée par l'Arbitre Principal pour des raisons de sécurité (vent violent).
- Les freins à disque sont autorisés ;
- Les roues devront avoir le même diamètre à l'avant et à l'arrière.

### 1.4.2.2 Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

- Les cintres classiques sont obligatoires ;
- Les roues doivent compter au moins 20 rayons ;
- Les roues seront de diamètre identique ;
- Les freins à disque sont autorisés ;
- La jante ne devra pas excéder 25 mm de largeur (pas de limite pour la hauteur, hors paraculaire et lenticulaire) ;
- Tous les composants doivent être identifiables et disponibles commercialement ;
- Les prolongateurs, vélo type contre-la-montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajouts ou adaptation personnelle) ;
- Les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;
- Les carénages destinés à améliorer la pénétration dans l'air sont interdits ;
- Les contenants liquides fixés sur les guidons ou sur-guidons sont interdits.

### 1.4.2.3 Spécificité - Championnat de France de Bike & Run et Cross-Tri :

- Le diamètre maximal de la roue est de 29 pouces ;
- La largeur minimale des pneus est de 38 mm ;
- L'aspiration abri est autorisée.

## 1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation

	Compétitions	Comment déposer la demande	Quand	Recours 1	Recours 2
Réclamation	1- les Épreuves Nationales	1- en mains propres à l'arbitre principal le jour de l'épreuve 2- par saisine électronique <a href="http://tinyurl.com/saisine">http://tinyurl.com/saisine</a> 3- par lettre recommandée avec A/R au Président la Commission Nationale Sportive	Demande: 2 jours ouverts après l'épreuve au plus tard	Bureau Exécutif Fédéral  Max 10 jours après notification	Commission de conciliation du CNOSF
	2- les épreuves délivrant un titre de Champion Régional, Départemental 3- les épreuves sélectives pour accéder aux Épreuves Nationales	1- en mains propres à l'arbitre principal le jour de l'épreuve 2- par lettre recommandée avec A/R au Président de la ligue régionale organisatrice		1- par saisine électronique <a href="http://tinyurl.com/saisine">http://tinyurl.com/saisine</a> 2- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Fédération Française de Triathlon	
Contestation de pénalités infligées par la CEN	Epreuves Nationales	1- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Commission Nationale Sportive 2- par saisine électronique <a href="http://tinyurl.com/saisine">http://tinyurl.com/saisine</a>	Demande: 5 jours ouverts après notification de la décision		
Dérogation à la RGF	Toutes les épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon	1- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Fédération Française de Triathlon 2- par saisine électronique <a href="http://tinyurl.com/saisine">http://tinyurl.com/saisine</a>	15 jours au plus tard avant l'épreuve		

### Réclamation :

Une réclamation peut porter uniquement sur les conditions d'accès et de participation à l'épreuve. **Une réclamation ne peut porter sur l'arbitrage** réalisé lors du déroulement de la course.

### Contestation :

Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la Commission des Epreuves Nationales.

Elle doit obligatoirement être étayée de preuves et/ou de témoignages. En cas de contestation d'une pénalité financière, le chèque correspondant devra obligatoirement être joint (ou transmis par courrier en cas de contestation via le formulaire de saisine électronique <http://tinyurl.com/saisine>). Le chèque ne pourra être encaissé ou retourné qu'à la fin de la procédure.

### Gestion des appels :

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe d'appel s'il a siégé dans l'organe de première instance.



## 2. Les Championnats de France

### 2.1 Liste des épreuves

Championnat de France de Triathlon						
Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Toutes Catégories & U23	Toutes Catégories et U23	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	S1 à S4; V1 à V12	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	S1 à S4; V1 à V12	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
des clubs	Clubs	H/F	Distance L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minimes	H/F	Distance XS	Individuel	AA	1/2 Finale
Jeunes	Cad et Ju	H/F	Distance S	Individuel	AA	1/2 Finale
Equipes Jeunes	Min, Cad, Jun	H/F	Distance XS/S	3 premiers / équ.	AA	Quotas
Ligue	Benj, Min, Cad, Jun	F-H-F-H	Distance XS	Relais à 4	AA	Quotas
Relais Mixte	Jun et Toutes Catégorie	F-H-F-H	Distance XS	Relais à 4	AA	Aucune
Paratriathlon	Par Handicap	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Neiges	Jun, Sén, Vet	H/F	Distance M	Individuel		Aucune
Neiges	Club	M	Distance M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Club	H/F	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Club	H/F	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 3	Club	H/F	Distance S	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Triathlon						
Jeunes (Benj - Min - Cad - Jun)	Club	F-H-F-H	Jeune 12-19	Relais à 4	AA	Aucune
des clubs	Club	H+F	Distance S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas
Challenge National des Clubs Master		H/F/M	Distance S	Equipe 3 à 5	CLM	Aucune

Championnat de France de Duathlon						
Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Toutes Catégories & U23	Toutes Cat. et U23	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	S1 à S4, V1 à V12	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	S1 à S4, V1 à V12	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
des clubs	clubs	H/F	Distance L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minime	H/F	Distance XS	Individuel	AA	Quotas
Jeunes	Cad et Ju	H/F	Distance S	Individuel	AA	Quotas
Equipes Jeunes	Min, Cad, Jun	H/F	Distance XS/S	3 premiers / équ.	AA	Quotas
Neiges	Jun, Sén, Vet	H/F	Distance M	Individuel		Aucune
Neiges	Club	H	Distance M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Club	H	Distance M	équipe	AA	Championnat
Division 1	Club	F	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Club	H	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Club	F	Distance S	équipe	AA	1/2 Finale
Division 3	Club	H	Distance S	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Duathlon						
des Clubs	Club	H+F	Distance S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas

Championnat de France de Bike and Run						
Toutes Catégories	Vainqueurs	H/F/M	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Master	Vétérans	H/F/M	Distance S	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France de Cross Triathlon						
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance M	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	S1 à S4, V1 à V12	H/F	Distance M	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France d'Aquathlon						
Clubs Jeunes	Benj, Min, Cad, Ju	H/F	Distance XS/S	3 premiers / équ.		Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance S	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	S1 à S4, V1 à V12	H/F	Distance S	Individuel		Aucune
Jeune	Benj et Min	H/F	Distance XS	Individuel		Quotas
Jeune	Cad et Ju	H/F	Distance S	Individuel		Quotas

Championnat de France de Raid						
Jeune	Minine	H/F/M	Distance XS	Equipes 2		Aucune
Jeune	Cadet + Junior	H/F/M	Distance S	Equipes 2		Aucune
Toutes Catégories	Toutes catégories	H/F/M	-	Équipes 3 ou 4		Challenge

(1) Les 5 premiers (H et F) de l'année précédente sont qualifiés d'office.

(2) Trois meilleurs par club.

## 2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :

### 2.2.1 Généralités

- Les labels des épreuves (Championnat, Grand Prix, Coupe et Challenge) sont attribués par la Fédération Française de Triathlon.
- La Commission des Epreuves Nationales décide des distances des Épreuves Nationales.
- Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Epreuves Nationales.
- L'inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.
- L'ensemble des participants d'un même club porteront la même tenue de leur club durant la course et sur le podium.
- Les Champions de France sont tenus de revêtir ce maillot sur le podium protocolaire, lorsque ce dernier lui est distribué.
- Dans le cas où des licenciés de la Fédération Française de Triathlon de nationalité étrangère participent au championnat de France individuel, deux podiums distincts et deux classements distincts seront mis en place (scratch toutes nationalités / championnat de France intégrant uniquement les licenciés de nationalité française).
- Pourront participer et prétendre à un classement ou titre d'une Épreuve Nationale uniquement les athlètes pour lesquels la *licence compétition Fédération Française de Triathlon* aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :
  - **Pour la D1, D2, D3 (hommes / femmes / Triathlon & Duathlon) :**
    - en cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,
    - en l'absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée.
  - **Pour toutes les autres Épreuves Nationales :**
    - au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée.
- Seul le club affilié à la Fédération Française de Triathlon, exempt de toute créance auprès des instances fédérales et s'étant acquitté du droit d'accès peut présenter une équipe masculine et/ou féminine, pour les Championnats de France des Clubs, et la Coupe de France.
- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes, un même concurrent cadet ou U23 peut être classé en catégorie Toutes Catégories et U23. Il a accès au(x) titre(s) correspondant et à la grille de prix associée.
- Les titres de « Champion de France » individuel et Bike & Run peuvent être délivrés uniquement aux athlètes licenciés « compétition » de la Fédération Française (ou Tahitienne) de Triathlon de nationalité française.
- Les couleurs portées lors des championnats de France seront toujours celles du club affilié au sein de la Fédération Française de Triathlon.
- Les titres de « Champion Régional », « Champion Départemental » individuel et Bike & Run ne peuvent être délivrés qu'aux licenciés « compétition » de la Fédération Française de Triathlon et de nationalité française affiliés auprès de la ligue concernée ou d'un club du comité départemental concerné.
- Les titres de « Champion Régional des Clubs », « Champion Départemental des Clubs » ne peuvent être délivrés qu'aux équipes composées de licenciés « compétition » de la Fédération Française de Triathlon d'un même club affilié auprès de la ligue concernée ou d'un club du comité départemental concerné.

## 2.2.2 Courses soumises à des quotas

- Les divers quotas de qualifiés individuels et clubs sont calculés annuellement proportionnellement au nombre de licenciés validés dans Espace Tri 2.0 au 31 janvier de l'année en cours dans chaque ligue régionale. Chaque ligue définit son mode de sélection, et le nombre d'athlètes qu'elle sélectionne, dans la limite des quotas.
- L'interlocuteur des ligues est la Commission des Epreuves Nationales. Elle transmet aux ligues régionales, pour fin février au plus tard, les quotas pour chacune des catégories d'âge et de sexe.
- Le « qualifié d'office » est soumis au paiement du droit d'inscription et cette qualification n'attribue aucun droit particulier à l'intéressé(e).

## 2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »

### Pour les championnats individuels :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », à l'occasion de l'ensemble des courses correspondantes à la discipline et au format de course où ils se sont vus titrés :

- le Champion de France toutes catégories ;
- le Champion de France « Jeunes » en titre par catégorie d'âge.

### Pour les championnats par équipe :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », l'ensemble des membres composant l'équipe de D1 titrée (hors les athlètes supplémentaires) de Triathlon et de Duathlon.

Le signe distinctif doit être porté jusqu'à l'arrivée de la course du Championnat de France N+1 de la discipline et de la distance concernée.

Le signe distinctif du « Champion de France » doit répondre aux critères suivant :

- liseré tricolore (bleu, blanc et rouge) positionné sur la tenue au niveau de la cuisse et qui entourera la cuisse toute entière.
- largeur : de 3 à 5 cm (taille proportionnelle pour chacune des couleurs),

Une tenue de cérémonie, en plus de la tenue de course, peut être prévue par les clubs pour se présenter lors des protocoles, intégrant un liseré au col ou aux manches (celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue).

## 2.3 Championnats de France Individuels Jeunes

### 2.3.1 Remise des dossards

Pour les championnats de France Individuels Jeunes (triathlon, duathlon, aquathlon) les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné, sous réserve préalable de la présentation d'une procuration des clubs concernés (électronique ou papier).

## 2.3.2 Conditions de participation

- Les athlètes devront préalablement participer à la ½ finale (accès libre) à laquelle leur ligue régionale est rattachée :

½ Finale Nord	½ Finale Nord-Est	½ Finale Sud-Est
Hauts de France Ile-de-France	Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté	Auvergne-Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse
½ Finale Sud-Ouest	½ Finale Centre-Ouest	
Occitanie Nouvelle Aquitaine	Bretagne Centre Normandie Pays de la Loire	

- Les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 (finale et ½ finales) avec paiement des droits d'inscription correspondants.
- La liste des qualifiés pour la finale est publiée par la Commission des Epreuves Nationales.
- Cas particulier des DOM-TOM : chaque Ligue Régionale détermine ses modalités de sélection dans le respect des quotas.

Quotas pour le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon	
<b>Qualification d'office</b>	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
<b>Quotas attribués à chaque ½ finale</b>	Les quotas de chaque ½ finale sont fixés par un pourcentage national du nombre de licenciés par catégorie d'âge.
<b>Quota supplémentaire</b>	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif <b>minimum exigé et fixé à 150 points</b> (barèmes Class Tri) et à concurrence de 5 par catégorie. La demande doit être formulée par réponse au formulaire électronique avant la date indiquée sur ce dernier réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.

Quotas pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Duathlon et Aquathlon	
<b>Qualification d'office</b>	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
<b>Quotas attribués aux Ligues Régionales</b>	Les quotas sont fixés par un pourcentage du nombre de licenciés par catégorie.
<b>Quota supplémentaire</b>	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif <b>minimum exigé et fixé à</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquathlon : <b>150 points</b> (barèmes Class Tri), à concurrence de 20 par catégorie.</li> <li>• Duathlon : <b>150 points</b> (barèmes Class Tri) ou <b>85 points en Course à pied</b> (barème Class Tri), à concurrence de 5 par catégorie.</li> </ul> La demande doit être formulée par réponse au formulaire électronique avant la date indiquée sur ce dernier réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.

### 2.3.3 Classement par Équipe

Lors des Championnats de France Individuel Jeunes, un classement par équipe est établi par catégorie et par sexe, délivrant ainsi les titres de « Champion de France par Équipe ».

Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe sur une course individuelle, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club (trois équipiers) ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière.

## 2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge”

Les athlètes inscrits sur l'une des listes ministérielles ont accès au titre de « Champions de France Individuel Toutes Catégories », mais n'ont pas accès aux titres par catégories d'âges.

### Compétition :

- Tous les concurrents de même sexe et prendront le départ de la même vague.
- Dans le cas où le championnat serait couplé à une épreuve ouverte aux non licenciés, ceux-ci prendront le départ d'une course spécifique (départ décalé).
- Toutes les personnes titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon Compétition, validée selon les modalités précisées dans le paragraphe 2.2.1 *Généralité*, pourront participer au championnat dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.
- En plus du classement “Toutes Catégories” délivrant les titres de Champion.ne de France Individuel homme et femme, est défini un classement par groupe d'âge et par sexe, délivrant les titres de Champion.ne.s de France Individuel concernés. Un même athlète peut se voir attribuer le titre “Toutes Catégories” et le titre de sa catégorie d'Âge.
- Dans le cadre des championnats de France Individuel de Triathlon et Duathlon, le classement « **Toutes Catégories** » homme et femme donne accès à la grille de prix, afférente au championnat considéré.

## 2.5 Championnat de France Individuel de Paratriathlon

### Conditions de participation :

- Il est ouvert à toutes les catégories de handicap.
- La classification et les règles de courses « World Triathlon » sont appliquées.
- Un licencié d'une Fédération affiliée à World Triathlon peut participer. Ce dernier ne pourra pas prétendre à un titre de Champion.ne de France.
- Seuls les athlètes classifiables selon les règles WT et possédant une licence Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement de course par catégorie.

## 2.6 Championnat de France de Bike & Run

### **Conditions de participation :**

Les équipes seront constituées de deux personnes issues du même club.

### **Compétition :**

- Le Championnat de France se dispute sur une distance d'environ 15 km.
- La distance sera ajustée en fonction de la difficulté du parcours afin que le temps de course du vainqueur soit d'environ une heure.
- Dans le cadre de course en boucle, les concurrents doublés ne sont pas éliminés.
- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes (Master ou toutes catégories) une même équipe vétérans peut être classée en catégorie Master et toutes catégories. Elle a, à ce titre, accès à la grille de prix éventuelle.

## 2.7 Championnats de France des Raids Adultes

Les labels des épreuves (Challenge et Championnat de France) sont attribués par la Fédération Française de Triathlon, sur proposition de la Mission Raids.

Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Épreuves Nationales et la Mission Raids.

L'inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.

L'ensemble des participants d'une même équipe porteront la même tenue durant la course et sur le podium.

### 2.7.1 Manches qualificatives

Le challenge est composé d'environ 10 étapes inscrites au calendrier national de la F.F.TRI. et réparties sur l'ensemble du territoire et sur les quatre saisons.

Différents formats de course sont proposés (1 jour, 2 jours, + 2 jours).

Le nombre d'équipiers peut être différent d'une étape à l'autre (Raids à 2, 3, 4...) .

Chaque organisateur définit les conditions de courses de son épreuve.

### **Les équipes :**

Les équipes concourant pour le challenge sont composées d'athlètes licenciés à la F.F.TRI. au moment de leur inscription.

Un team est un regroupement d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou d'individuels.

Plusieurs équipes d'un même team ou club peuvent participer en même temps à une même course dans la même catégorie H, F ou Mixte. Dans ce cas, ils devront nécessairement adjoindre un complément de nom. par exemple : Team2raid 1, 2 et 3.... Si la catégorie de sexe est différente le complément n'est pas nécessaire.

La fédération se réserve le droit de refuser des noms d'équipes inappropriés. Par défaut, l'équipe portera alors les noms de famille des équipiers.

Les équipes sont composées de 4 équipiers seniors et vétérans.

Dans le cas de changement d'équipe en cours d'année, le coéquipier partant ne pourra plus marquer de point pour sa nouvelle équipe dans la même catégorie de sexe.

### **Catégories de classement :**

Féminin (équipes 100% féminines) ;  
Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves) ;  
Masculin (équipes 100% masculines).

### **Classement :**

Chaque étape attribue un nombre de points par catégorie.  
1er= 40 points, 2°= 35pts, 3°= 30 pts, 4°= 27pts, 5°= 26pts (etc..) 30° et plus = 1 point.

Les équipes comportant des athlètes non licenciés auprès de la F.F.TRI. sont retirées du classement avant attribution des points.

Si plusieurs équipes d'un même team participent à une même course, elles enregistrent leurs points de manière indépendante et chaque équipe devra se qualifier pour le championnat de France.

Si les 4 équipiers participent à une manche en 2 \* 2, seul le résultat de la meilleure équipe sera pris en compte. 1 seule équipe du même nom peut donc se qualifier.

Une remise officielle de podiums du challenge aura lieu pour chaque catégorie à l'occasion du championnat de France.

## **2.7.2 Championnat de France**

L'organisateur définit le nombre d'équipes inscrites en fonction des capacités d'accueil. Les équipes qualifiées pour la finale sont alors sélectionnées dans l'ordre de leur classement final du challenge.

En fonction du nombre de places, les catégories (hommes, mixtes, femmes) seront représentées au prorata du nombre d'équipes classées à l'issue du challenge.

*Par exemple : si 100 équipes sont admises à la finale et qu'on a 200 équipes hommes classées, 50 équipes mixtes classées et 15 équipes femmes classées ; on aurait la représentativité suivante à la finale : 75 équipes hommes, 19 équipes mixtes, 6 équipes femmes.*

Pour être classé dans une catégorie, obligation de se qualifier dans cette catégorie.

Dans le cas d'épreuve avec assistant – remplaçant, l'organisateur détermine un nombre de sections obligatoires pour la ou les femmes des équipes mixtes.

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. compétition. (Licence validée) au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

La composition de l'équipe est à minima de 2 équipiers sur les 4 ayant marqué des points.

#### **Pour une finale à 3 :**

3 équipiers ayant marqué des points  
2 + 1 joker (coureur n'ayant pas couru parmi les 4)

#### **Pour une finale 4 :**

4 équipiers ayant marqué des points  
3 + un des 2 autres équipiers ayant marqué des points  
2 + 2 joker (2 coureurs n'ayant pas couru parmi les 4)



**Récompenses :**

La première équipe de chaque catégorie du challenge sera invitée à la finale nationale (prix de l'inscription à la course) pris en charge à part égale par la fédération et l'organisateur de la finale.

Le team qui a eu une équipe vainqueur l'année N (dans chaque catégorie) qualifie automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante sans contrainte liée au nom des équipiers.

A défaut, si le team n'existe plus, l'équipe vainqueur l'année N sera qualifiée automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante. Elle devra obligatoirement être composée de plus de 50% des coureurs ayant couru la finale N.

**2.8 Championnat de France des Raids Jeunes****Format de course :**

Il peut se dérouler en deux journées si l'organisation prévoit un prologue. Dans ce cas le temps total de course des deux journées cumulées ne dépassera pas le temps maximum prévu pour le format.

	Jeunes : 6 - 9	Jeunes : 8 - 11	Jeunes : 10 - 13	Jeunes : 12 - 19
Durée minimum (pour le dernier) **	< 2h	de 2h à 3h	de 3h à 4h	de 4h à 5h

\*\* : Les valeurs exprimées sont des durées totales de course incluant les périodes de repos, d'ateliers techniques, de restauration ...

**Accès à la compétition :**

L'organisateur définira lors du dépôt du dossier de candidature le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

Le nombre d'équipe pour chaque catégorie d'âge, minimes, cadets, juniors, est identique et à minima de 30 par catégorie.

15 jours avant l'épreuve, la fédération en concertation avec l'organisateur :

- redistribue les places disponibles si toutes les catégories ne sont pas complètes
- définira un quota par club en fonction des équipes inscrites si le nombre de places disponibles est insuffisant.

Dans la mesure où les quotas ne sont pas remplis, l'organisateur pourra accepter des concurrents non-licenciés à la condition de prévoir un départ décalé ou une variante de parcours (allègement d'une section). Ces concurrents devront s'acquitter d'un pass compétition.

Les équipes sont composées de 2 équipiers de même catégorie d'âge et licenciés auprès de la F.F.TRI. au plus tard au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

***Exception :** une équipe peut être composée d'athlète cadets et d'un athlète junior. Dans ce cas, l'équipe est classée dans la catégorie junior.*

**Formation et nom des équipes :**

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. (Licence validée) au moment de leur inscription.

Les équipes sont composées d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou d'individuels.

**Catégories de classement :**

Féminin (équipes 100% féminines) ;

Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves) ;

Masculin (équipes 100% masculines).

## 2.9 Coupe de France des Clubs

### 2.9.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

Quotas pour la Coupe de France des Clubs Triathlon / Duathlon Homme et Femme								
Qualifiés d'offices	Les équipes de clubs masculins et féminins de la 1ère et 2ème division de l'année considérée.							
	Les équipes de clubs classées de 1 à 5 du challenge masculin et du challenge féminin de la Coupe de France des clubs de Triathlon/Duathlon de l'année N – 1.							
Quotas attribués aux ligues régionales	<b><i>Pour chaque sexe, chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées</i></b>							
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;"><b>1 à 10 clubs : 1 qualifié</b></td> <td style="width: 50%;"><b>41 à 50 clubs : 5 qualifiés</b></td> </tr> <tr> <td><b>11 à 20 clubs : 2 qualifiés</b></td> <td><b>51 à 60 clubs : 6 qualifiés</b></td> </tr> <tr> <td><b>21 à 30 clubs : 3 qualifiés</b></td> <td><b>61 à 70 clubs : 7 qualifiés</b></td> </tr> <tr> <td><b>31 à 40 clubs : 4 qualifiés</b></td> <td><b>71 à 80 clubs : 8 qualifiés</b></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus.</p>	<b>1 à 10 clubs : 1 qualifié</b>	<b>41 à 50 clubs : 5 qualifiés</b>	<b>11 à 20 clubs : 2 qualifiés</b>	<b>51 à 60 clubs : 6 qualifiés</b>	<b>21 à 30 clubs : 3 qualifiés</b>	<b>61 à 70 clubs : 7 qualifiés</b>	<b>31 à 40 clubs : 4 qualifiés</b>
<b>1 à 10 clubs : 1 qualifié</b>	<b>41 à 50 clubs : 5 qualifiés</b>							
<b>11 à 20 clubs : 2 qualifiés</b>	<b>51 à 60 clubs : 6 qualifiés</b>							
<b>21 à 30 clubs : 3 qualifiés</b>	<b>61 à 70 clubs : 7 qualifiés</b>							
<b>31 à 40 clubs : 4 qualifiés</b>	<b>71 à 80 clubs : 8 qualifiés</b>							
Quotas supplémentaires	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire de clubs à la demande expresse d'une Ligue. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.							

- Les clubs de Division 1 et 2 (Homme et Femme) doivent obligatoirement participer à la coupe de France de Triathlon (ou Duathlon) sous peine de pénalité financière (cf. Tableau "Liste des pénalités").
- Trois à cinq concurrent.e.s constituent l'équipe de course, dont obligatoirement au moins un athlète de nationalité française au départ.
- Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue aux couleurs et au nom du club.
- Le départ est normalement donné toutes les minutes dans l'ordre inverse au classement de la précédente Coupe de France. Les dix derniers clubs partent avec un écart de deux minutes.

- Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe contre la montre, sans distinction de nationalité.
- Un classement général par discipline est effectué, déterminé par l'addition des classements féminins et masculins d'un même club dans la discipline concernée. Ce classement définit le vainqueur de la Coupe de France de Triathlon et de Duathlon, et donne accès à la grille de prix afférente à cette compétition.

## 2.9.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon

Les jeunes constituent des équipes dont l'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon.

Le nombre d'équipes d'un même club pouvant accéder au podium n'est pas limité.

Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Le titre attribué est « vainqueur de la Coupe de France des Clubs Jeunes ».

## 2.9.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters

Chaque club peut inscrire directement une équipe par catégorie (homme, femme et mixte). Ce dernier présente ses athlètes dans la même tenue aux couleurs et au nom du club.

# 2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon

### **Conditions de participation :**

- Chacun de ces concurrents justifie de son appartenance à la Ligue Régionale concernée par la présentation de sa licence fédérale de l'année considérée.
- Compte tenu de la distance unique accessible aux catégories benjamin, minime, cadet et junior :
  - o l'équipe benjamine est composée uniquement de benjamins,
  - o l'équipe minime peut être composée de minimes et de benjamins,
  - o l'équipe cadette peut être composée de cadets, de minimes et de benjamins,
  - o l'équipe junior peut être composée de juniors, de cadets et de minimes.

Exceptionnellement les athlètes de la catégorie "Benjamin" partiront avec les autres catégories.

- Un seul athlète de nationalité étrangère maximum est accepté dans la composition de l'équipe.
- Les dossards d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la ligue sur présentation de sa licence fédérale.
- Tous les concurrents d'une même ligue porteront une tenue identique aux couleurs et au nom de leur ligue.
- Des équipes peuvent être constituées avec les athlètes remplaçants appartenant à différentes ligues. La composition des équipes devra respecter les catégories des âges des équipes participant au championnat. Ces équipes composées de remplaçants n'intègrent pas le classement final.

Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon	
<b>Quotas attribués aux ligues régionales</b>	<p style="text-align: center;"><u>Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 équipes Junior + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Junior à l'année N-1.</li> <li>• 3 équipes Cadet + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Cadet à l'année N-1.</li> <li>• 3 équipes Minime + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minime à l'année N-1.</li> <li>• 3 équipes Benjamin + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minime à l'année N-1.</li> </ul>
<b>Quotas supplémentaires</b>	<p>La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire d'équipes à la demande expresse d'une Ligue et avec l'accord de l'organisateur sur ses capacités d'accueil. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.</p>

**Compétition :**

- L'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon.
- Le format de course est un relais par équipe de quatre (2 filles et 2 garçons) sur une distance XS.

**Classement :**

- Le classement de l'équipe de ligue s'effectue à l'arrivée du quatrième concurrent.
- Dans chaque catégorie, une seule équipe par ligue peut accéder au podium.

## 2.11 Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon

**Les titres attribués :**

- Champion de France des Clubs Jeunes de Relais Mixte (s'adresse à des équipes uniquement composées d'athlètes Juniors ou Cadets).
- Champion de France des Clubs de Relais Mixte.

**Conditions de participation :**

- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale.
- Le Championnat de France des Clubs de relais mixte est accessible de la catégorie Cadet/Cadette à la catégorie Vétéran.

- Les clubs devront engager 4 athlètes (2 hommes, 2 femmes). Ces clubs auront la possibilité, par un système de prêt, d'intégrer 1 athlète d'un autre club pour compléter l'effectif de l'équipe, sur présentation d'un accord écrit du club d'appartenance lors du retrait des dossards.
- Tous les athlètes devront porter la tenue du club support. Le club support étant le club d'appartenance de la majorité des triathlètes composant l'équipe.

#### **Cas particulier :**

La Direction Technique Nationale a la possibilité d'inscrire jusqu'à 3 équipes nationales composées d'athlètes de son choix. L'ensemble des coéquipiers porteront la tenue de l'équipe de France ou à défaut une tenue de course identique, logotée « équipe de France »

#### **Compétition :**

- L'épreuve se déroule sur un format de course intégrant 4 distance XS (ou assimilé).
- L'ordre de départ est le suivant : une femme, un homme, une femme, un homme.
- Le format de course est un relais par équipe de quatre sur une distance XS.
- Le passage de relais s'effectue dans la zone prévue et par un contact physique entre coéquipier.

#### **Classement :**

Le classement de l'équipe de club s'effectue à l'arrivée du quatrième coéquipier.

#### **Divers :**

Le championnat servira d'épreuve sélective au Championnat d'Europe suivant l'organisation du Championnat de France de l'année N. Cette sélection est ouverte uniquement aux équipes de club composées de 4 athlètes d'un même club.

Cette sélection est effective pour :

- l'ETU Triathlon Club European Championships,
- l'ETU Triathlon Juniors Club European Championships.

## 2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

### 2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3

(\*) Validation par la ligue sur Espace Tri 2.0  
j = Date de l'épreuve

	Division 1		Division 2			Division 3	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme
	DU / TRI	DU / TRI	DU / TRI	TRI	DU	TRI / DU	TRI
Championnat Type A				Championnat Type B			
<b>Nombre d'étapes</b>	5 étapes		4 étapes		- Sélectif ligue - 1/2 finale zone - Finale	- Sélectif ligue - 1/2 finale zone - Finale	
<b>Nbr d'équipes Maximum</b>	16 équipes		16 équipes		Quotas / zone	Quotas / zone	Quotas / zone
<b>Nbr de participants par équipe (catégorie d'âge selon distance de course)</b>	5 athlètes (Tri) 3 à 5 athlètes (Du) <i>dont 1 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 2 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 2 français</i>	5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 3 français</i>	5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 3 français</i>
<b>Athlètes sup. (Français)</b>	<b>Ecole Tri ***</b>	+ 3 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23)
	<b>Ecole Tri **</b>	+ 2 (Ca/Ju/U23)	+ 2 (Ca/Ju/U23)	+ 2 (Ca/Ju/U23)	+ 2 (Ca/Ju/U23)	+ 2 (Ca/Ju/U23)	+ 2 (Ca/Ju/U23)
<b>Dépôt du dossier d'engagement (n+1)</b>	15 oct		15 oct		-	-	-
<b>Dépôt des tenues</b>	1er fév		1er fév		-	-	-
<b>Date limite validation de licence compétition (*)</b>	en cas de mutation : 31 janvier de la saison en cours en l'absence de mutation : J-15 jours avant chaque étape						
<b>Publication protocole médical</b>	31-déc.		-		-	-	-
<b>Obligation de participation à la Coupe de France des Clubs</b>	Oui		Oui		Non	Non	Non
<b>Droit d'accès</b>	<b>Ecole Tri *, ** ou ***</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Non labellisé</b>	10 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Chèques de caution</b>	(5 x 1000 €)		(4 x 1000 €)		-	-	-
<b>Montant d'inscription aux étapes</b>	750 €		600 €		-	-	-
<b>Inscription des équipes (Club)</b>	J - 6 jours				J - 6 jours	J - 6 jours	J - 6 jours
<b>Publication de la composition des équipes</b>	J - 5 jours		J - 5 jours		J - 5 jours	J - 5 jours	J - 5 jours
<b>Exposé de course (en ligne sur site www.fftri.com)</b>	à J- 5 jours				à J- 5 jours pour les Finales et demi finales		
<b>Départ Séparé</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-
<b>Course spécifique</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Format Aspiration Abri = Drafting</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	1/2 Finales : Oui / Finale : Oui		
<b>Elimination vélo (dépassé)</b>	1 tour	2 tours	1 tour	2 tours	2 tours	1 tour	2 tours

Championnat Type A - Attribution de point par étape			
1 ère équipe	20 points	10 ème équipe	8 points
2 ème équipe	18 points	11 ème équipe	7 points
3 ème équipe	16 points	12 ème équipe	6 points
4 ème équipe	14 points	13 ème équipe	5 points
5 ème équipe	13 points	14 ème équipe	4 points
6 ème équipe	12 points	15 ème équipe	3 points
7 ème équipe	11 points	16 ème équipe	2 points
8 ème équipe	10 points	Non classées (DNF/DSQ)	2 points de - que le dernier
9 ème équipe	9 points	Manquantes (DNS)	0 point

## 2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course

### **Championnats concernés :**

Division 1 Triathlon Homme et Femme  
Division 1 Duathlon Homme et Femme  
Division 2 Triathlon Homme et Femme  
Division 2 Duathlon Homme

### **2.12.2.1 Conditions de participation**

Chaque club de Division 1 et 2 est tenu de faire un dépôt de candidature selon le tableau récapitulatif ainsi que les modalités ci-dessous :

- De confirmer sa participation au Championnat de France des Clubs concerné par un dépôt des chèques de caution à l'ordre de la Fédération Française de Triathlon. Ces chèques ne seront encaissés que dans le ou les cas et conditions signalés au chapitre « Liste des pénalités ». Dans le cas du respect de cette règle, ces chèques seront restitués pour le 15 novembre de l'année suivante.
- De déposer à la Fédération Française de Triathlon les chèques d'inscriptions aux étapes (150€ par étape). Ces chèques seront encaissés par la Fédération Française de Triathlon, et prévaudra pour le règlement de l'inscription de l'équipe aux différentes étapes du championnat considéré.
- De retourner à la Fédération Française de Triathlon l'attestation sur l'honneur signée du Président du club précisant « avoir pris connaissance de la Réglementation Sportive et de la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur ».
- De transmettre le « bon à tirer de la tenue » de compétition de la nouvelle saison (bonnet compris pour le Triathlon). Dans le cas de conflit de couleur entre plusieurs équipes, la priorité de ce choix sera donnée en fonction de l'antériorité d'utilisation la saison précédente dans la division concernée et du classement de la saison précédente.

### **Cas particuliers :**

- Un club dont une équipe participe au Championnat de France des Clubs de Division 1 ne peut engager d'équipe en Division 2 dans la même discipline. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par Division dans la même discipline et la même catégorie de sexe.
- Tout classement sur une Épreuve Nationale ne sera officiellement validé qu'après épuisement de toute procédure de recours.
- Les clubs de Division 1 et 2 (Homme et Femme) doivent obligatoirement participer à la Coupe de France de Triathlon (ou Duathlon) sous peine de pénalité financière (cf. Tableau "Liste des pénalités").

### **Surveillance médicale :**

Les athlètes participant au Championnat de France des Clubs de Division 1 devront obligatoirement satisfaire à une surveillance médicale. Les modalités de cette surveillance médicale seront précisées aux clubs avant la saison.

### **Inscription à l'étape :**

Les clubs labellisés « Ecole de Triathlon » pourront inscrire des concurrents supplémentaires. Ils ne participeront pas au classement club et leur emplacement dans le box de départ et dans l'aire de transition devra être différent de celui de l'équipe de référence. Ces concurrents devront se conformer aux dispositions prévues par le chapitre 2.12 - *Championnat de Type A - Description des règles de course*.

Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape. La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'arbitre principal au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Les éventuels "athlètes supplémentaires" pouvant être engagés par les clubs font obligatoirement partie de la liste de 10 athlètes déclarés au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape.

Chaque club s'acquitte du montant des droits d'inscription aux étapes en début de saison lors de la procédure d'engagement au championnat de France des Clubs de l'année considérée. Néanmoins, dans le cadre d'une inscription d'athlète supplémentaire sur une étape, dans les dispositions prévues par la présente réglementation, le club s'acquitte des droits d'inscription de l'athlète considéré directement auprès de l'organisation lors du retrait des dossards.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

#### **Cas particulier :**

Sous réserve de places disponibles, les clubs labellisés « Ecoles de Triathlon \*\*\* » ayant une équipe engagée en Division 1 peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de Division 2 de leur choix une équipe composée d'athlètes de catégorie U23 et moins. Ces athlètes ne doivent jamais avoir couru en Division 1 dans l'équipe comptant pour le classement durant la saison en cours.

Ces équipes n'entrent pas dans le classement de l'étape attribuant des points pour le championnat de France des clubs de Division 2.

#### **Identification des Athlètes :**

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques en compétition et lors de la cérémonie protocolaire aux couleurs et au nom du club.

La tenue compétition comprend :

*Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon. (nom de famille obligatoire sauf pour les athlètes supplémentaires)*

La tenue de cérémonie comprend :

*Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course*

Les coureurs ont la possibilité pour l'activité natation (Triathlon), si la température de l'eau le permet ou l'impose, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

En complément des dispositions ci-dessous, l'athlète doit porter :

- Numéro inscrit par tatouages sur le bras et l'avant d'une cuisse. Aucun dossard n'est autorisé ni en vélo et ni en course à pied.
- Un bonnet de bain numéroté et au nom du club fourni par l'équipe.
- Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape) sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape).

Les champion-ne-s de France et/ou du Monde en titre peuvent porter une tenue distinctive au sein de l'équipe.



### **Promotion de l'Athlète :**

Le nom de famille doit être imprimé en majuscule sur la tenue compétition, à moins que le nom ne compte plus de 9 lettres, dans ce cas, les minuscules seront utilisées après la première majuscule.

Les caractéristiques obligatoires à respecter sont les suivantes :

- 1) Police :
  - a) Arial
  - b) Hauteur minimum : 5 cm
  - c) Largeur totale : maximum 15 cm
  
- 2) Couleur :
  - a) Si la tenue est de couleur sombre, les lettres doivent être blanches.
  - b) Si la tenue est de couleur claire, les lettres doivent être noires.
  
- 3) Position : dans le bas du dos, au-dessous de la taille pour qu'il soit clairement visible quand l'athlète est sur le vélo.

### **Sponsors :**

Le traitement des sponsors particuliers à chaque athlète est de la responsabilité des clubs.

### **Numérotation attribuée :**

#### Pour la Division 1 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course.

Le Club Champion de France de l'année N se voit attribuer l'année N + 1 les numéros 1 à 5, le Club deuxième 6 à 10, ...le dixième 46 à 50, et ainsi de suite (soit 5 numéros par club).

#### Pour la Division 2 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course :

- a) Les 3 clubs masculins descendant de D1 se voient attribuer l'année N+1 les numéros de 1 à 5, 6 à 10 et 11 à 15 dans l'ordre du classement général de la D1. Idem pour les 3 clubs féminins.
- b) La suite de la numérotation jusqu'à la 13<sup>ème</sup> équipe masculine et la 11<sup>ème</sup> équipe féminine est attribuée l'année N+1 en fonction du classement au Championnat de France des Clubs D2 de l'année précédente.
- c) Les 3 premiers clubs masculins et les 3 premiers clubs féminins de Division 3 accédant à la Division 2 prennent les numéros de 66 à 80 pour les hommes et 56 à 70 pour les femmes dans l'ordre de classement de la finale de Division 3.

## **2.12.2.2 Conditions de course**

### **Aire de départ :**

Le placement dans l'aire de départ sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes (5 athlètes maximum).
- Placement des athlètes supplémentaires dans un box supplémentaire.
- Sur l'aire de départ, les équipes choisissent leur emplacement suivant l'ordre du classement général avant l'étape en cours.

L'équipe ne respectant pas les horaires définis par l'Exposé Course, se verra appelée en dernière position lors de la procédure de départ de la course, et se positionne dans l'emplacement restant.

Si plusieurs équipes sont pénalisées, elles seront appelées dans l'ordre de constatation de la faute commise.

### **Aire de transition :**

Le placement dans l'aire de transition sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes de (5 athlètes suivant le classement général avant l'étape en cours et suivant la numérotation établie à l'année pour la 1<sup>ère</sup> étape).
- Placement des athlètes supplémentaires dans un box supplémentaire.

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émerge la composition de l'équipe.

Dès que l'athlète pénètre dans l'aire de transition, il doit être en conformité (vélo et tenues). Les arbitres assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des prolongateurs et des tenues de course.

Deux coachs maximum par équipe clairement identifiés par le badge délivré par l'organisateur sont autorisés dans l'aire de transition. Ces derniers devront revêtir une tenue de club.

La zone de chaque équipe est matérialisée au sol permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

### **Exposé de course :**

L'exposé de course reprenant les descriptions techniques et spécifiques de chaque étape est accessible sur le site Internet fédéral avant chaque étape, et est transmis par email aux clubs en amont de cette dernière.

La ou les plages horaires seront mises en place pour assurer :

- La remise aux dirigeants des transpondeurs et des « tattoos » des équipes.
- Une permanence « technique » et « réglementaire » des spécificités des courses.

Les horaires seront précisés sur l'exposé de course.

### **Disqualification :**

Les fautes suivantes entraînent une disqualification (liste non-exhaustive) :

- Utilisation du matériel d'un athlète n'entrant pas dans la composition de l'équipe de course,
- Parcours coupé,
- Gêne volontaire,
- Comportement antisportif.

### **Assistance technique :**

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans l'exposé de course.

L'utilisation de matériel récupéré aux points d'assistance est autorisée pour tous les concurrents.

### **Classement de l'étape :**

Un classement des équipes est établi sur chaque étape. Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première) à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Dans le cas d'une étape comprenant plusieurs épreuves dont l'une ou plusieurs sont annulées, le résultat des épreuves courues sert de base au classement de l'étape. La totalité des points prévus est attribuée.

Pour les étapes se déroulant en deux épreuves, les trois premiers classés de la première épreuve (appelée « prologue ») se verront attribuer respectivement 3, 2, et 1 point au total des points du classement général.

Un coefficient multiplicateur de 1,5 est appliqué aux points obtenus à la dernière étape du circuit.

Le classement général du circuit est établi en additionnant les points obtenus par chaque équipe de Club.

Le classement général final du Championnat de France des Clubs est établi en additionnant les gains de points obtenus sur la totalité des épreuves.

Le Club obtenant le plus grand nombre de points à l'issue du circuit est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, est déclaré premier le Club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite.

En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement.

Le classement général est effectué en tenant compte uniquement du classement des étapes réalisées.

### **Accès à la grille de prix finale :**

#### Division 1 :

La grille de prix est communiquée aux clubs dès validation du budget fédéral par l'Assemblée Générale Fédérale. La procédure de règlement des primes est déclenchée au plus tard 30 jours après la validation des résultats du classement général final et sous réserve des procédures éventuelles liées aux contrôles antidopage.

#### Divisions 2 et 3 :

Il n'y a pas de grille de prix liée au classement final du Championnat. La grille de prix par étape est laissée à la discrétion des organisateurs.

## 2.12.3 Championnat Type B (Elimination Directe) - Description des règles de course

### Championnats concernés :

Division 2 Duathlon Femme  
 Division 3 Duathlon Homme  
 Division 3 Triathlon Homme et Femme

### 2.12.3.1 Conditions de participation

Le Championnat de France de club se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

**Niveau 1** : Sélection régionale (la ou les courses se disputent sur le territoire de la Ligue Régionale)

**Niveau 2** : ½ Finale par zone

**Niveau 3** : Finale nationale

### Accès aux ½ finales et finale nationale :

NIVEAU 1 : SELECTIF REGIONAL
Tous les clubs de la Ligue Régionale ont accès à la ou les courses régionales sélectives et il appartient à la Ligue Régionale de déterminer ses propres modalités de sélection.

NIVEAU 2 : ½ FINALE ZONE Nord / ½ FINALE ZONE Nord Est ½ FINALE ZONE Sud Est / ½ FINALE ZONE Sud Ouest / ½ FINALE ZONE Centre Ouest					
Quotas des clubs qualifiés (Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées pour les ½ finales)					
<b>De 91 à 100 clubs</b> : 10 qualifiés					<b>De 131 à 140 clubs</b> : 14 qualifiés
<b>De 101 à 110 clubs</b> : 11 qualifiés					<b>De 141 à 150 clubs</b> : 15 qualifiés
<b>De 111 à 120 clubs</b> : 12 qualifiés					<b>De 151 à 160 clubs</b> : 16 qualifiés
<b>De 121 à 120 clubs</b> : 13 qualifiés					<b>De 161 à 170 clubs</b> : 17 qualifiés
Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus, avec un maximum de 20 équipes qualifiées par zone.					
Répartition des Zones	ZONE NORD	ZONE NORD EST	ZONE SUD EST	ZONE SUD OUEST	ZONE CENTRE OUEST
	Hauts de France  Ile de France	Grand Est  Bourgogne - Franche Comté	Auvergne - Rhône Alpes  Provence Alpe Côte d'Azur  Corse	Occitanie  Nouvelle Aquitaine	Pays de la Loire  Bretagne  Centre-Val de Loire  Normandie
	Les ligues Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Réunion peuvent être rattachées à la zone de leur choix				

NIVEAU 3 : FINALE NATIONALE	
<b>Qualification d'office</b>	Les Ligues Régionales d'Outre-Mer bénéficient d'un club par sexe qualifié d'office pour la finale. Les modalités de sélection sont déterminées par chaque ligue
<b>Quotas de clubs qualifiés pour la Finale Nationale</b>	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord sont qualifiées pour la finale.
	Les 3 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord Est sont qualifiées pour la finale.
	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Est sont qualifiées pour la finale.
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Ouest sont qualifiées pour la finale.
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Centre Ouest sont qualifiées pour la finale.
<b>Règles complémentaires aux quotas</b>	<u>1ère action</u> : La 1ère équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaitaires peut être repêchée
	<u>2ème action</u> : Si à l'issue de l'action 1 l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, la 2ème équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaitaires peut être repêchée
	Si à l'issue de l'action 2, l'effectif de la Finale est toujours inférieur au quota fixé, l'épreuve se déroulera à effectif réduit
	Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la finale disposent d'un délai supplémentaire jusqu'à J-3 inclus pour composer leurs équipes et s'inscrire auprès de l'organisation

Dans le cas où la Ligue Régionale n'organise pas de course sélective pour participer aux ½ finales, il lui appartient de déterminer les critères de qualification pour honorer son quota de clubs.

Les clubs doivent obligatoirement être sélectionnés par leur Ligue Régionale pour participer aux ½ finales, et participer à celles-ci pour accéder à la finale nationale. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Ils sont tenus d'informer la Direction de la vie sportive de leur non-participation à la finale, au plus tard 15 jours avant la date de cette épreuve, par courrier à la Fédération Française de Triathlon (cachet de la poste faisant foi).

Au-delà de cette date, une pénalité financière de 150 € appliquée et la place sera proposée au club suivant au niveau du classement de la ½ finale concernée, au profit de l'organisateur.

### **Cas particuliers :**

Les équipes engagées ne peuvent pas être composées d'athlètes ayant participé à une épreuve de division 1 ou 2 sur la même saison et discipline, avant la compétition concernée (½ finale ou finale).

Cette restriction ne s'applique pas :

- aux licenciés des catégories d'âges junior et inférieures de nationalité française ;
- aux licenciés U23 de nationalité française ayant participé à une épreuve de division 1 ou 2 en tant qu'athlète supplémentaire ;
- ces équipes engagées en Division 3 ne peuvent monter en Division 2 quel que soit leur classement en finale.

### **Inscription à l'étape :**

Les clubs labellisés « Ecole de Triathlon » pourront inscrire des concurrents supplémentaires. Ils ne participeront pas au classement club et leur emplacement dans le box de départ et dans l'aire de transition devra être différent de celui de l'équipe de référence. Ces concurrents devront se conformer aux dispositions prévues par le chapitre 2.11.3 *Championnat de type B - Description des règles de course.*

Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape. La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'arbitre principal au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Les éventuels "athlètes supplémentaires" pouvant être engagés par les clubs font obligatoirement partie de la liste de 10 athlètes déclarés au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape.

Chaque club s'acquitte du montant des droits d'inscription directement auprès de l'organisateur au moment du retrait des dossards ou par paiement en ligne.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

### **Identification des Athlètes :**

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques en compétition et lors de la cérémonie protocolaire aux couleurs et au nom du club.

La tenue compétition comprend :

*Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon. (nom de famille obligatoire sauf pour les athlètes supplémentaires)*

La tenue de cérémonie comprend :

*Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course*

Les coureurs ont la possibilité pour l'activité natation (Triathlon), si la température de l'eau le permet ou l'impose, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

- Numéro inscrit par marquage sur le bras et l'avant d'une cuisse (tatouage pour la finale). Aucun dossard n'est autorisé ni en vélo et ni en course à pied.
- Un bonnet de bain numéroté et au nom du club fourni par l'équipe.
- Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI.) sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI. ).

### **Numérotation attribuée :**

La numérotation des équipes est définie en fonction des résultats des ½ finales de zone. Elle sera communiquée aux clubs lors de la communication de la Start-list de la compétition considérée.

Tous les athlètes devront être identifiés avec la numérotation attribuée.

## **2.12.3.2 Conditions de course**

### **Niveau 1 : sélectif régional :**

Chaque ligue est libre de mettre en place sur son territoire sa propre formule de course et ses propres modalités de sélection, sous réserve que la ou les épreuves sélectives se disputent sur une distance S au maximum, avec ou sans aspiration abri, avec ou sans courses séparées.

Afin de permettre à tous les clubs de s'inscrire dans un projet sportif valorisant, il est conseillé de ne pas limiter le sélectif de la ligue à une seule épreuve et de mettre en place un « challenge » comprenant à minima deux épreuves.

**Niveaux 2 et 3 : ½ finales et finale nationale :**

Les ½ finales et la finale se déroulent sur le format critérium, obligatoirement sur une distance S avec aspiration abri en formule individuelle.

Les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et devront être dissociés de tout autre course.

**Aire de transition :**

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe.

Pour la finale, les équipes sont disposées dans l'aire de transition suivant la numérotation attribuée.

La zone de chaque équipe est matérialisée au sol, permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

**Aire de départ :**

Sur l'aire de départ, les équipes choisissent leur emplacement suivant leur ordre de placement dans l'aire de transition.

**Assistance technique :**

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans l'exposé de course.

**Classement de la course :**

Un classement informatique des équipes est établi sur chaque ½ finale et sur la finale nationale.

Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans restriction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première), à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

## 2.12.4 Liste des pénalités :

Pénalité		Division 1		Division 2		Division 3		
		Type A				Type B		
		H	F	H	F	F	H	F
		DU / TRI	DU / TRI	DU / TRI	TRI	DU	TRI / DU	TRI
1	Absence de surveillance médicale pour l'athlète	Interdiction de participation		-	-	-	-	-
2	Inscription en dehors des délais réglementaires (J-6)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
3	Données athlète erronées (nation., sexe,... : Type A -> après validation par le club Type B-> après émargement (1 manquement par athlète)	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
4	Non-respect des horaires prévus sur l'exposé de course	Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ						
5	Tenues non conformes en course ou protocole Type A -> Validé par la CNGE, en début de saison Type B -> Tenues identiques Une pénalité par tenue non conforme	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-	-
6	Nombre d'équipiers sur le podium inférieur à 3 (1 manquement par équipe en défaut).	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
7	Athlète circulant sur les parcours d'une épreuve en cours	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
8	Coaching non réglementaire	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
9	Non-respect de l'obligation de participation à la Coupe de France des Clubs	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	-	-	-
10	Quotas de Nationalité Française dans l'équipe	non-respect = départ refusé = équipe forfait						
11	Equipe à 4 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5 (1)	10 pts pénalité (D1 Tri)		-				
12	Equipe à 3 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5 (1)	20 pts pénalité (D1 Tri)		-				
13	Equipe incomplète (moins de 3 équipiers)	non-respect = départ refusé = équipe forfait						
14	Equipe absente / forfait (DNS)	0 point						
15	Equipe DNF ou DSQ	2 points de - / dernière équipe				-		
16	Vélo non conforme (Par vélo)	2 points de pénalité (1)						
17	Non arrêt de l'athlète après un carton rouge.	Procédure disciplinaire						

(1) Le classement des équipes de clubs sur l'épreuve s'effectue par l'addition des places à l'arrivée des trois concurrents les mieux classés. Les points de pénalités sont ajoutés à ce résultat.

Les manquements commis seront constatés par le corps arbitral, et transmis à la Commission des Epreuves Nationales après la course. Le.s manquement.s constaté.s ayant entraîné une pénalité financière seront notifiés par lettre recommandée avec avis de réception par la Commission des Epreuves Nationales au.x club.s concerné.s dans un délai de dix jours ouvrés après la proclamation des résultats.

- Les pénalités financières seront majorées de 100% à chaque renouvellement de la même faute.
- Une pénalité est appliquée au club dès lors qu'au moins l'un des manquements détaillés dans le tableau ci-dessus est constaté sur une étape.
- Les pénalités financières feront l'objet d'une facturation adressée au club concerné.



### **Forfait d'équipe sur une étape :**

Pour chaque forfait d'équipe sur une étape, un des chèques de caution versés lors de l'inscription au Championnat de France des Clubs de la division concernée sera encaissé par la Fédération et 50% du montant sera reversé à l'organisateur de l'épreuve sur laquelle l'équipe était absente ou considérée comme « forfait ».

## **2.12.5 Règle du Coaching :**

Le coaching se définit par l'accompagnement des athlètes avant, pendant et après la course par un coach. Dans ce cadre, le rôle du coach se limite :

➤ **Avant la course :**

- A la récupération des transpondeurs et des informations relatives à la course,
- A assurer le lien entre les athlètes, le Délégué Technique référent et l'Arbitre Principal.

➤ **Pendant la course :**

- A la communication à destination des athlètes des informations de course (fait de course, pénalité, etc..).

➤ **Après la course :**

- A assurer le lien entre les athlètes, le Délégué Technique référent et l'Arbitre Principal.
- A déposer, au nom de l'équipe, d'éventuelles réclamations dans le respect des délais et formes prévus par la Réglementation Sportive.

Chaque club pourra définir au maximum deux coaches par étape, licenciés dans le club considéré. Ils seront clairement identifiés par un badge, remis à la première étape du championnat, et devront revêtir une tenue du club. Seuls les coaches **clairement identifiés** seront autorisés à accéder dans les zones prévues à cet effet.

Le coach aura accès exclusivement aux zones suivantes :

- l'Aire de Transition,
- le point d'Assistance Matériel,
- la zone de ravitaillement final.

L'utilisation d'appareils électroniques ou amplificateurs de voix est formellement interdit pour communiquer avec les athlètes.

## 2.12.6 Règles de montée / descente de division

À l'issue de la dernière étape du circuit considéré, les montées / descentes sont établies selon le tableau ci-dessous :

		Hommes	Femmes
Triathlon	Descente de D1 Montée de D2	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
	Descente de D2 Montée de D3	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
Duathlon	Descente de D1 Montée de D2	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
	Descente de D2 Montée de D3	<b>3 clubs</b> Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	

- Les clubs accédant à la division supérieure ou descendant en division inférieure devront dans tous les cas répondre aux conditions de participation de la division concernée.
- Si un club de Division 1 se désiste pour la saison suivante, ou s'il ne remplit plus les conditions de participation à la Division 1, sa rétrogradation lui est notifiée par courrier recommandé avec avis de réception. Les athlètes de ce club disposent d'un délai de 30 jours pour muter à compter de la date d'envoi de cette notification.

### Règles complémentaires aux montées / descentes :

A l'issue de l'application des règles de montée/descente, et après prise en compte des équipes non classées pour forfait, des équipes se désistant pour la saison suivante ou des équipes ne remplissant plus les conditions de participation, si l'effectif prévu pour la saison suivante est inférieur au quota fixé, les règles suivantes s'appliquent en mettant en œuvre les deux actions d'abord sur la D1, puis sur la D2 :

**1<sup>ère</sup> action :** Les clubs descendants sont réintégrés dans l'ordre du classement.

**2<sup>ème</sup> action :** Si, à l'issue de l'action 1, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, les clubs de la division inférieure sont intégrés dans l'ordre du classement dans la limite du club classé à la septième place (pour la D3 : hors clubs ayant une équipe en D1/D2).

**3<sup>ème</sup> action :** Si, à l'issue de l'action 2, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, le circuit considéré se déroulera à effectif réduit.

Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la division supérieure disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'accès à la division concernée pour composer leurs équipes.

**Cas des clubs refusant l'accession à la division supérieure :**

Pour les clubs obtenant leur montée sportivement, le refus d'accession à la division supérieure n'est pas accepté. Pour tout refus, le club concerné sera rétrogradé dans la division inférieure à celle à laquelle il évoluait.

Pour un club de Division 3 (ou Division 2 Femmes de Duathlon) refusant une montée dans la division supérieure, ce dernier se verra, pour la saison suivante, refuser l'accès à la finale du championnat concerné.

SAISON 2018 : ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES										
Catégories	Âge atteint au cours de la saison	Années	J 6-9	J 8-11	J 10-13	J 12-19	DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L - XL - XXL
Mini-poussin	6-7	2011 & 2012								
Poussin	8-9	2009 & 2010								
Pupille	10-11	2007 & 2008								
Benjamin	12-13	2005 & 2006					*			
Minime	14-15	2003 & 2004								
Cadet	16-17	2001 & 2002								
Junior	18-19	1999 & 2000								
Senior 1	20-24	1994 à 1998								
Senior 2	25-29	1989 à 1993								
Senior 3	30-34	1984 à 1988								
Senior 4	35-39	1979 à 1983								
Vétéran 1	40-44	1974 à 1978								
Vétéran 2	45-49	1969 à 1973								
Vétéran 3	50-54	1964 à 1968								
Vétéran 4	55-59	1959 à 1963								
Vétéran 5	60-64	1954 à 1958								
Vétéran 6	65-69	1949 à 1953								
Vétéran 7	70-74	1944 à 1948								
Vétéran 8	75-79	1939 à 1943								
Vétéran 9	80-84	1934 à 1938								
Vétéran 10	85-89	1929 à 1933								
Vétéran 11	90-94	1924 à 1928								
Vétéran 12	95-99	1919 à 1923								
U23	18-23	1995 à 2000	Sur certaines épreuves nationales et internationales							

Accès interdit Accès autorisé 

\* : Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins. Les minimes peuvent intégrer cette vague spécifique.

NOTA : Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course autorisée à la catégorie d'âges concernée.